SYNDICAT SUD-RAIL MONTPELLIER

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	
Présentation des comptes	
Règles et Méthodes Comptables	
Changement de méthode d'évaluation	
Changement de méthode de présentation	
Tableau de détermination des ressources annuelles	
Fait générateur retenu des cotisations	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

2016		PASSIF	2016	2015
t	Net			
0	0	- Fonds syndicaux sans droit reprise	4 924	9 972
0	0	- Réserves	0	0
0	0	- Report à nouveau	0	0
		- Résultat de l'exercice	-1 482	-3 390
0	0			
		Total (I)	3 443	6 582
0	0	Provisions (II)	0	0
0	0			
0	0	Dettes		
0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
		- Avances et acomptes reçus	0	0
0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés	0	0
443	6 582	- Dettes fiscales et sociales	0	0
0	0	- Autres dettes	0	0
443	6 582	Total (III)	0	0
0	0	Duadrita agratatás allayanas (IV)	0	0
0	0	Produits constatés d'avance (IV)	U	U
443	6 582	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	3 443	6 582
3			` ′	` '

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2016	2015	PRODUITS	2016	2015
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	19 901	20 710
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	5 205	5 917	Autres produits		
Variations de stocks approvisionnement	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	7 199	14 176	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	19 901	20 710
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.	0	0	Produits financiers (II)	0	1
Autres charges	8 979	3 990			
			Produits exceptionnels (III)	0	0
Total (I)	21 383	24 083			
			Total des produits (I+II+III)	19 902	20 711
Charges financières (II)	0	0			
Charges exceptionnelles (III)		17			
Total des charges (I+II+III)	21 383	24 100			
Solde créditeur : Excédent	0	0	Solde créditeur : Déficit	1 482	3 390
TOTAL GENERAL	21 383	24 100	TOTAL GENERAL	21 383	24 100

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

			Informations			
Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Produites	N/S	N/A	
Φ 📆 1-2 - Mode		- Modes et méthodes d'évaluation	х			
D'ordre général	3-4	- Changement de méthode	Х			
Ğ Ğ	5	- Informations complémentaires	Х			
t les u	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			Х	
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			х	
Sonc Sonc 12 -		- Charges constatées d'avances			Х	
O iji 2	10	- Produits à recevoir sur créances			х	
nt nt ies ssif	13	- Produits constatés d'avance			Х	
ernau eme oriqu	11	- Charges à payer sur dettes			х	
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif 2 1 1 2 1 6		- Suivi des fonds dédiés			Х	
de d	16	- Variation des fonds associatifs			Х	
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			х	
s s	14	- Effectifs			Х	
nant nt des s de autres	18	- Etat des subventions			Х	
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	17	- Contribution volontaire en nature	X			

N/S - Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de **3 443** € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **21 383** € et dégageant un déficit de **1 482** €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan.
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

Logiciels, licences et autres : 1 à 3 ans
Installations générales et agencements : 5 à 10 ans
Matériel de bureau & informatique : 1 à 5 ans
Mobilier : 5 à 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2016
Cotisations reçues	19 901
- reversements de cotisations	8 979
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	
Produits financiers perçus	0
Total ressources	10 923

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11